

En outre, il a été relevé des cas significatifs d'infrastructures scolaires réalisées par les collectivités territoriales mais non opérationnelles, dues à une mauvaise localisation des classes et groupes scolaires.

Dans la wilaya d'El-Bayadh, ce sont quatre vingt dix (90) classes réparties à travers le territoire et une école fondamentale qui ne fonctionnent pas par manque d'élèves.

Les wilayas de Tindouf et de Djelfa connaissent également la même situation, puisque dix sept (17) classes ont été achevées dans la première wilaya mais ne sont pas utilisées par manque d'enfants scolarisables et que quinze (15) infrastructures des 1er et 2ème cycles de l'enseignement fondamental ne sont pas opérationnelles dans la deuxième wilaya pour les mêmes raisons.

En guise de réponse à la problématique ainsi posée par les constructions scolaires, la Cour propose de mettre les capacités techniques et matérielles des collectivités territoriales en adéquation avec les nombreuses et lourdes missions dont elles ont la charge notamment au regard des lois relatives à la commune et à la wilaya.

## RÉPONSE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

---

*En plus des constatations de la Cour des comptes qui reflètent la situation des constructions scolaires de l'ensemble des wilayate, il convient d'apporter les observations suivantes :*

### ***I-Retard dans le lancement des travaux***

*Le retard dans le lancement des travaux pour la réalisation des projets inscrits à l'indicatif des wilayas est dû essentiellement au choix du terrain notamment dans les grands centres urbains d'une part et, d'autre part à l'inscription de programmes ambitieux par rapport aux moyens de réalisation des entreprises locales et des capacités de prise en charge au niveau des wilayas. Le manque de bureaux d'études locaux, l'indisponibilité d'entreprises qualifiées, la saturation et parfois l'inexpérience des services techniques au niveau des APC et des wilayate sont autant de facteurs qui retardent le lancement des travaux de réalisation des projets.*

### ***II-Retard dans la réalisation***

*Les entreprises, auxquelles sont confiées les marchés pour la réalisation des projets importants et complexes, accusent pour la plupart une faiblesse au niveau des moyens techniques et matériels de réalisation. Dans certaines wilayate, un vaste plan de charge leur est dévolu. Il couvre plusieurs communes : ce qui explique en partie, les retards enregistrés dans la réalisation des projets compte tenu de la dispersion des moyens sur plusieurs chantiers. D'autre part, d'autres facteurs interviennent dans le ralentissement des rythmes de réalisation, entre autres, l'incapacité ou la défaillance des bureaux d'études, le problème de financement et de réévaluation, la pénurie des matériaux de construction en sus de la nature du terrain obtenu. Toutes ces causes aussi essentielles qu'importantes provoquent des retards considérables dans la livraison du projet par rapport au planning établi.*